

Stratégie de gestion des forêts de la Couronne



**METTRE nos
RESSOURCES
à L'ŒUVRE**

New Brunswick
Nouveau Brunswick

METTRE nos RESSOURCES à L'ŒUVRE

INTRODUCTION:

Des ressources garantes de croissance

Il y a deux ans, dans sa politique charnière de développement économique, Partenaires dans la croissance, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a cerné le secteur forestier comme soutien principal de l'économie provinciale.

En fait, les Néo-Brunswickois savent que nos ressources forestières sont à la base de notre prospérité et de notre réussite depuis maintenant quatre siècles, soit depuis l'établissement des tout premiers Européens dans la province.

Dans sa politique Partenaires dans la croissance, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a admis ce constat fondamental, en s'engageant à assumer une gestion stratégique des terres forestières en vue de s'assurer que « les terres boisées privées et appartenant à la Couronne peuvent soutenir les occasions de développement économique ».

Aujourd'hui, nous honorons cet engagement en traçant la voie vers une prospérité accrue dans notre rapport Mettre nos ressources à l'œuvre : Stratégie de gestion des forêts de la Couronne. Les prochaines étapes consistent en l'élaboration d'un plan de gestion forestière visant à mettre en œuvre cette stratégie.

En somme, l'objectif de cette stratégie est de tirer profit des ressources renouvelables qui appartiennent aux Néo-Brunswickois en favorisant les investissements, en créant des centaines d'emplois dans cette industrie essentielle et en faisant une gestion durable des forêts de la Couronne.

État de l'industrie forestière depuis dix ans

	Il y a 10 ans	Aujourd'hui	Différence
Usines	77	40	-47 %
Foresterie			
Directes	17 000	13 000	-24 %
Indirectes	11 000	9 000	-18 %
Total	28 000	22 000	-21.5 %
Revenu du travail	1,32 MD	1,035 MD	-22 %
Contribution au PIB	2,1 MD	1,45 MD	-46 %
% de l'économie provinciale	11 %	5 %	

POURQUOI MAINTENANT?

La crise est bien réelle

Notre industrie forestière est essentielle à la santé économique du Nouveau-Brunswick, car la subsistance de 22 000 travailleurs dépend de cette importante ressource.

La foresterie est la principale industrie du Nouveau-Brunswick; elle représente plus de 1,45 milliard de dollars de l'économie annuelle de la province. Par ailleurs, elle pourrait avoir une incidence beaucoup plus grande et positive sur l'économie qu'à l'heure actuelle.

Ce sont là de bonnes nouvelles.

Le problème est que ce secteur a connu un fort déclin. Sa position concurrentielle s'est détériorée. Nos usines doivent être concurrentielles sur le marché mondial; pour ce faire, nous devons investir aujourd'hui dans les usines pour éviter un déclin encore plus marqué et des pertes encore plus importantes dans cette importante industrie.

Depuis 2004, le nombre d'usines exploitées au Nouveau-Brunswick a été réduit de moitié. Plus inquiétant encore, parmi les usines fermées, quatre étaient de grandes usines de pâte qui se veulent des marchés d'ancrage pour les sous-produits des usines et les produits forestiers de qualité inférieure. Malheureusement, ce secteur compte 6 000 travailleurs néo-brunswickois de moins qu'il y a dix ans.

Un des objectifs clés de la stratégie est donc de remettre le secteur forestier du Nouveau-Brunswick en meilleure position en vue d'assurer sa prospérité et sa compétitivité. D'autant plus que ce secteur peut subvenir à ses besoins pendant les périodes creuses que connaît historiquement cette industrie cyclique.

Pour ce faire, nos usines doivent réaliser des investissements et le gouvernement doit offrir des conditions propices pour favoriser et mobiliser les investissements.

Voilà exactement l'objectif de cette stratégie.

COMMENT RÉUSSIR :

Favoriser les investissements

La stratégie prévoit de rendre accessible à l'industrie une plus grande quantité de bois provenant des Terres de la Couronne.

Le gouvernement attribuera une quantité additionnelle de fibres pour soutenir les entreprises qui se sont engagées à faire des investissements importants dans la modernisation des usines et de l'équipement. Ces investissements permettront de créer de nouveaux emplois et de conserver les emplois actuels pour les Néo-Brunswickois.



LES OBJECTIFS ATTENDUS DE CETTE MISE À JOUR DE LA STRATÉGIE FORESTIÈRE SONT :

- une hausse des investissements du secteur privé de 600 millions de dollars;
- plus de 500 nouveaux emplois bien rémunérés dans le secteur privé;
- jusqu'à 1 200 emplois de construction pour la modernisation des usines;
- plus de 22 millions de dollars en salaires annuels supplémentaires;
- une hausse des paiements de redevances annuelles à la province;
- une demande accrue en fibre provenant des terres boisées privées découlant de la modernisation des usines et de la croissance de l'industrie. On prévoit que la demande de bois provenant des terres privées connaîtra une croissance à hauteur de 250 000 mètres cubes par année.

Le ministère des Ressources naturelles est convaincu que nos forêts peuvent produire et produiront une plus grande quantité de fibre aux fins de récolte, grâce à une meilleure gestion des forêts et à des activités continues de sylviculture.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS :

La stratégie en détail

Depuis plus d'une décennie, l'industrie forestière demande de hausser les objectifs d'exploitation de bois comme moteur de la gestion des forêts de la Couronne. Aujourd'hui, notre gouvernement adopte cette politique. Grâce à ce nouvel objectif d'exploitation de bois d'œuvre, l'industrie a la certitude que la quantité de ressources sera suffisante à l'avenir pour justifier des investissements à long terme. Cette politique envoie un message clair : les forêts de la Couronne seront gérées de façon à produire des produits forestiers de qualité et hautement rentables. Notre vision est à long terme. Cela étant dit, notre gouvernement augmente les quotas de récolte durable de 660 000 mètres cubes afin de s'aligner à l'objectif global de 3,9 millions de mètres cubes. De plus, nous avons fixé un objectif pour les espèces de bois de feuillus à 1,8 million de mètres cubes.

Voici d'autres faits saillants :

- L'objectif total d'exploitation de bois de résineux provenant des Terres de la Couronne est de 3,9 millions de mètres cubes.
- L'objectif de bois de feuillus reste inchangé à 1,8 million de mètres cubes.
- Les activités antérieures de sylviculture sur les Terres de la Couronne commencent à porter leurs fruits. Au cours des 35 dernières années, le Nouveau-Brunswick a investi plus de 400 millions de dollars en sylviculture. Ces investissements commencent à avoir des retombées, car les arbres sont de plus en plus récoltés et contribueront à hausser la quantité totale de bois récolté dans le futur. L'intensification de nos efforts d'éclaircissage commercial de ces zones permettra d'augmenter le volume actuel et de soutenir l'amélioration de la qualité des éclaircissages à l'avenir.
- En vertu de cette stratégie, il y aura exploitation de plus de 30 000 mètres cubes de bois résineux supplémentaires, ce qui donnera lieu à un plus grand nombre de possibilités au sein des collectivités des Premières Nations. La stratégie permettra en outre de veiller à ce que 5 % de la quantité de bois récolté serve à appuyer les ententes commerciales en vigueur signées avec chacune des collectivités des Premières Nations.
- La proportion de coupe à blanc ne devrait pas augmenter. Au cours de la prochaine décennie, nous nous tournerons davantage vers la récolte dans les zones avec éclaircies légères, à mesure que notre dépendance vis-à-vis de la coupe à blanc diminue.

Survol des prévisions de retombées de la nouvelle stratégie

Investissement dans l'industrie	600 millions de dollars
Nouveaux emplois en foresterie	500
PIB	Hausse
Recettes en redevances	Hausse
Dépenses gouvernementales	-10 millions de dollars

DÉNICHER PLUS DE FIBRE :

Recherche plus intense et intelligente

Notre industrie forestière fait face au défi imposant de récolter davantage de bois dans les forêts durables de la Couronne; cette tâche suppose de faire preuve d'innovation et d'avant-gardisme.

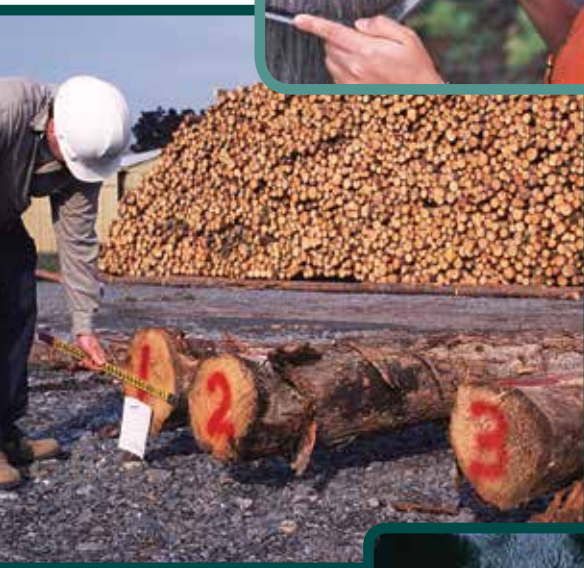
D'abord et avant tout, notre industrie devra adopter des techniques de récolte modernes pour accéder au bois dans des zones autrefois négligées des Terres de la Couronne. Par exemple, l'industrie devra récolter davantage de bois dans des zones hostiles, notamment des pentes abruptes.

Le gouvernement entreprendra également un plan de transition à long terme afin de réduire la superficie des terres protégées à titre d'habitats essentiels. Pour atteindre cet objectif, il réduira les aires d'habitats essentiels au cours d'une période de 10 à 15 ans, de façon prudente et en respectant l'intégrité et les principes de protection des habitats.

Au cours de la même période, les forêts continueront de vieillir dans les zones tampons, dans d'autres sites non exploités et dans les zones naturelles protégées.

La hausse de l'offre de bois de résineux provenant des Terres de la Couronne sera rendue possible grâce aux initiatives suivantes :

- La planification de la récolte sera rationalisée et se fondera encore sur les meilleures pratiques élaborées localement sur de nombreuses années.
- Meilleure utilisation des sites d'exploitation existants (accès sécuritaire à des zones comportant des pentes abruptes et des secteurs actuellement disponibles de certaines zones tampons)
- Accroissement de la superficie exploitée dans des zones difficiles d'accès (zones parsemées de roches ou sites isolés ou à faible volume)
- Accroissement du volume produit grâce à des activités commerciales d'éclaircissage dans des zones ayant fait l'objet d'activités de sylviculture (anciennes plantations d'arbres ou sites avec coupe d'éclaircie)
- Quelques zones auparavant gérées dans un souci de protection des habitats seront réaménagées et les objectifs globaux seront réduits. Ainsi, l'industrie jouira de la flexibilité dont elle a besoin pour assurer l'efficacité de ses activités de sylviculture dans de nouvelles zones.



ENGAGEMENT ENVERS UNE FORÊT SAINNE

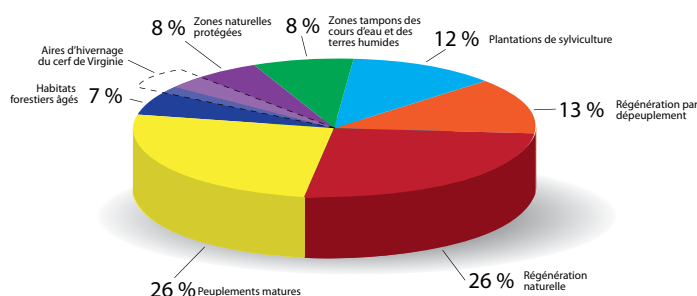
La stratégie prévoit également une contrepartie. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick maintient son engagement envers une forêt saine et dynamique, qui contient des arbres à différents stades de maturité et qui est conforme aux principes de préservation et de biodiversité.

Il doublera presque la superficie des forêts de la Couronne protégée à titre de zones naturelles – la protection juridique de terres forestières qui ne pourront jamais faire l'objet d'exploitation forestière. La superficie totale des terres du Nouveau-Brunswick visées par les zones naturelles protégées se chiffrera désormais à 667 000 hectares. Outre les zones naturelles protégées, le Nouveau-Brunswick compte plusieurs grands parcs provinciaux et nationaux qui présentent 65 000 hectares additionnels de terres protégées et d'aires de nature sauvage. Nous savons que la protection de l'environnement ne se limite pas aux Terres de la Couronne. Ainsi, les propriétaires terriens ont désigné des milliers d'hectares de terres pour la conservation grâce aux travaux d'organismes de défense, comme la Fondation pour la protection des sites naturels et Conservation de la nature Canada.

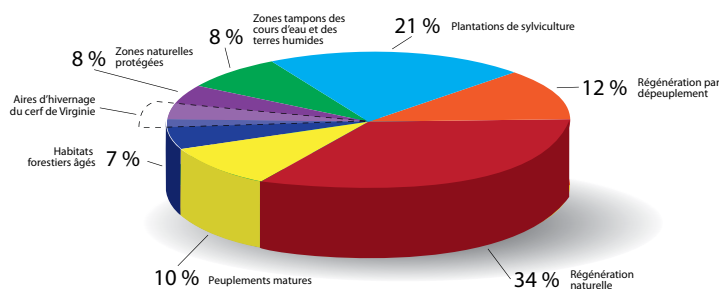
Voici d'autres faits saillants :

- On conserve au moins 30 % de forêts âgées dans toutes les Terres de la Couronne.
- Toutes les aires actives d'hivernage du cerf de Virginie conserveront leur statut. On continuera de contrôler la population de cerfs de Virginie pour déterminer si d'autres changements doivent être apportés au besoin.
- On continue de protéger les lacs, les rivières et les cours d'eau au moyen de zones tampons, conformément à la réglementation en vigueur.
- On assure la protection accrue des sites écologiques importants par l'augmentation de la superficie protégée à titre de zones naturelles protégées.

Prévision de l'état des forêts dans le cadre de la nouvelle stratégie



Projection de la foresterie – 50 ans



UNE NOUVELLE APPROCHE :

Foresterie axée sur les résultats

Notre gouvernement appliquera une approche de gestion des Terres de la Couronne qui se veut plus efficace et moins coûteuse, au moyen de l'adoption d'un « cadre de travail axé sur les résultats » par les titulaires de permis de coupe sur les Terres de la Couronne. Une telle approche réduira considérablement les coûts de gestion et fera économiser aux contribuables et à la province plusieurs millions de dollars par année.

L'approche « axée sur les résultats » permet de s'assurer que nos titulaires de permis de coupe adhèrent aux pratiques exemplaires en matière d'exploitation, tout en étant davantage redevables à l'égard de l'atteinte d'objectifs particuliers dans leurs activités de récolte et de gestion. Le gouvernement définira des objectifs clairs pour l'ensemble des terres forestières qui s'aligneront aux principes environnementaux, sociaux et économiques de notre stratégie. Les titulaires de permis de coupe seront tenus responsables s'ils ne satisfont pas à ces objectifs, et se verront imposer des conséquences claires et appropriées.

La mise en place d'une telle approche permettra de faire économiser de l'argent aux contribuables grâce à un système de gestion moins onéreux, qui permettra également à l'industrie d'être plus efficace dans ses activités d'exploitation.

Une des préoccupations récurrentes exprimées par les Néo-Brunswickois au cours des dernières années concerne la transparence des pratiques de gestion des Terres de la Couronne. Notre gouvernement a aussi l'intention d'apporter des améliorations à ce chapitre en mettant en place une approche de gestion « axée sur les résultats », qui comprend l'évaluation du rendement et la production de rapports annuels sur les résultats.

Nos titulaires de permis de coupe seront tenus responsables de l'atteinte des objectifs établis et de la gestion de nos forêts. Notre gouvernement a l'intention de mettre en place un système pour s'assurer que les activités permettent d'atteindre les objectifs de façon appropriée, viable et transparente. Dans le cadre de cette approche, nos forêts resteront en santé et nos industries, viables.

Dès aujourd'hui, notre gouvernement commencera à travailler avec les titulaires de permis de coupe en vue d'élaborer et de mettre en place une approche de gestion rentable et transparente des Terres de la Couronne.

CONCLUSION :

De la consultation au leadership

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick voudrait remercier les groupes de parties prenantes qui ont apporté une contribution essentielle à ce rapport dans le cadre des processus de consultation menés au cours de la dernière décennie et avant cela.

Les représentants du ministère des Ressources naturelles ont communiqué régulièrement avec les groupes environnementaux, communautaires et de l'industrie. Leurs points de vue sont bien compris et appréciés.

Qui plus est, les consultations officielles des dernières années ont compris un sommet sur la foresterie, organisé par l'ancien ministre des Ressources naturelles, Bruce Northrup, et plusieurs autres initiatives de consultation – au moins une douzaine depuis 2002.

Ces consultations approfondies ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration de cette stratégie.

Aujourd'hui, les Néo-Brunswickois sont confrontés à une crise, mais une occasion s'offre également à eux dans le secteur forestier.

Il faut faire preuve de leadership pour éviter la crise, qui sera à l'origine de la perte de milliers d'emplois dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, et saisir cette occasion prometteuse de nouveaux emplois et de centaines de millions de dollars en nouveaux investissements.

Notre stratégie forestière permettra d'atteindre ces objectifs et favorisera un juste équilibre entre les objectifs sociaux, écologiques et économiques afin d'assurer la pérennité de nos ressources forestières pour les prochaines générations.

Elle nous aidera à concrétiser notre engagement de la politique Partenaires dans la croissance, en mettant en œuvre nos principales ressources, c'est-à-dire nos forêts et les Néo-Brunswickois.